



**PRÉFET  
DES HAUTES-  
PYRÉNÉES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

PROJET DE COMPTE RENDU  
CSS NEXTER MUNITIONS  
PREFECTURE HAUTES PYRENEES  
17/01/2025

INTITULE	NOM	STATUT	PRESENT/ EXCUSE/ABSENT
collège administration			
Préfecture des Hautes-Pyrénées	Mme Nathalie GUILLOT JUN		Présente
SIDPC	Mme Fanny BENITEZ	CHEFFE SIPDC	Présente
SDIS	M. Loic ROYER		Présent
DREAL	M. Philippe BIRON	Chef UID	Présent
DIRECCTE			
DDT	M. Thierry MANO		Présent
ARS			Excusé
Collège Collectivités territoriales			
Mairie de BOURS	Le maire M. Pierre PEPOUEY	Titulaire	Présent
Mairie de BORDERES SUR ECHEZ	Le maire M. Pierre JEAN-MARIE	Titulaire Titulaire	Présent
Mairie d'AUREILHAN	Le maire M. Philippe LANCHETTA	Titulaire Titulaire	Présent
Mairie de TARBES	Le maire Mme Stéphanie CAPERET	Titulaire Titulaire	Excusée Présente
Canton de d'AUREILHAN	Geneviève ISSON	Titulaire	
Canton de TARBES 1	Virginie SIANI WEMBOU Frédéric LAVAL	Titulaire Suppléant	Excusée
Collège Riverains			
FNE 65	Cécile ARGENTIN Daniel NEGRIER Jean-Luc LAPLAGNE	Titulaire Titulaire	Présent

Riverain	M. Georges PUJOS Francis PENALVER	Titulaire Suppléant	
Collège Exploitant			
NEXTER MUNITIONS	Le directeur Son suppléant Son suppléant	Titulaire Suppléant Suppléant	Présent Présente Présente
NEXTER MUNITIONS	Le responsable sécurité Son suppléant	Titulaire Suppléant	
Collège Salariés			
NEXTER MUNITIONS	Le représentant des salariés Le représentant des salariés	Titulaire Suppléant	

## ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du compte-rendu de la CSS du 14 décembre 2023
- 2) Bilan de la société Nexter Munitions
- 3) Bilan de l'inspection (DREAL)
- 4) Questions diverses

*Ouverture de la séance à 9h40, sous la présidence de Mme Nathalie GUILLOT-JUIN, Secrétaire Générale de la préfecture des Hautes-Pyrénées.*

*Un tour de table est réalisé et l'ordre du jour présenté.*

France Nature Environnement regrette d'avoir reçu la convocation si tardivement.

### **1) Approbation du compte-rendu de la CSS du 14 décembre 2023**

*Le compte-rendu de la CSS du 14 décembre 2023 est approuvé à l'unanimité.*

### **2) Bilan de la société Nexter Munitions**

La représentante HSE de la société KNDS réalise la présentation du bilan pour l'année 2023-2024. Un budget est alloué chaque année aux actions à réaliser pour la prévention des risques. Les dépenses identifiées au titre du plan annuel de prévention ont été de 1 537 000 euros (2023) et 1 515 000 euros (2024). En 2025, les dépenses prévisionnelles seront du même ordre de grandeur.

La revue de direction est présentée avec les faits marquants pour l'année 2023. Aucun accident notable au sens SEVESO n'est à noter.

Les formations et les habilitations ont été réalisées. Un exercice POI/PPI a été réalisé le 21 avril 2023. 46 fiches d'incidents/accidents ont été émises et analysées, dont deux accidents de travail concernant la manutention de palettes et de cartons.

Une inspection de la DREAL a eu lieu le 12 juillet 2023, avec pour thème le RETEX et la sécheresse. Deux non-conformités et trois pistes de progrès ont été relevées.

L'audit interne SGS a eu lieu le 19 décembre 2023, sur « l'organisation-formation ». Onze inspections internes ont été réalisées au cours de l'année 2023.

La secrétaire générale aimerait avoir des retours sur l'exercice PPI.

La cheffe de SIDPC signale que le RETEX a été réalisé, permettant de remettre à jour le PPI.

Le représentant de la mairie de Bours souhaite disposer du RETEX.

Mme la secrétaire générale prend note.

Il est souligné par le représentant du SDIS l'importance de réaliser des exercices. Cela a permis de constater les réalisations à effectuer en ce qui concerne la cartographie.

Le maire-adjoint de la mairie d'Aureilhan souhaite connaître les non-conformités relevées lors de la visite d'inspection de la DREAL.

Le chef de l'UID de la DREAL signale que les non-conformités concernaient le débroussaillage autour du site et l'état des stocks. Les sites SEVESO doivent disposer d'un accès permanent à leur état des stocks. La société KNDS disposait d'un accès en journée. L'exploitant a mis en place un accès H24.

La représentante HSE de la société KNDS mentionne que lors de l'inspection, aucune fougère n'avait été coupée.

Le suivi des mesures liées au PPRT auprès des riverains a été réalisé via le COPIL spécifique (travaux de renforcement du bâti).

Un dossier de réexamen de la rubrique IED3460 a été réalisé, concernant la fabrication en quantité industrielle par la transformation chimique ou biologique d'explosifs.

Le chef de l'UID de la DREAL précise que l'établissement est classé Seveso. Il existe une directive sur les émissions intégrées (IED) encadrant les activités produisant de fortes émissions.

Périodiquement, un groupe de travail élabore des documents de référence sur les meilleures techniques disponibles. Concernant les activités pyrotechniques, un document de référence a été mis à jour, nécessitant aux exploitants de réaliser un réexamen.

Pour l'année 2023, l'indicateur de performance du système comprend : une évaluation de chaque chapitre du SGS, basée sur les résultats des inspections réalisées et le RETEX permettant d'évaluer selon trois niveaux (à compléter, maîtrisé, optimisé). Les indicateurs sont présentés ainsi que les objectifs 2023.

Mme la secrétaire générale souhaite connaître le nombre d'entreprises extérieures intervenantes.

La représentante HSE de la société KNDS signale qu'une vingtaine d'entreprises extérieures interviennent régulièrement. En fonction des interventions, la société fait appel à une dizaine de nouvelles entreprises durant l'année.

L'association France Nature Environnement souhaite savoir si le personnel des sociétés extérieures est soumis à une déclaration de confidentialité.

La représentante HSE de la société KNDS répond par la positive. La société demande aux intervenants de remplir un formulaire, analysé par la DGA. La société peut refuser l'entrée de certaines personnes. Lors des urgences, la société peut accepter de façon plus encadrée certains salariés d'entreprises extérieures. Lors des Jeux Olympiques, le délai de réponse de la DGA était aux alentours de six semaines. Au jour de la CSS, il faut compter environ quatre semaines.

Un exercice POI a eu lieu le 7 juin 2024 et un exercice d'évacuation le 13 décembre 2024. 29 fiches d'incidents/accidents ont été émises et analysées, néanmoins aucun accident de travail n'est à noter.

Une inspection de la DREAL a été réalisée le 7 juin 2024, avec pour thème le déclenchement du POI. L'audit interne SGS a eu lieu le 18 décembre 2024, sur « l'identification et évaluation des risques majeurs ». Le dossier de réexamen de la rubrique IED a été complété et remis à la DREAL, fin octobre.

Le POI est en cours de révision.

Les indicateurs de performance, les objectifs pour l'année 2025 et le programme d'objectifs de réduction des risques sont présentés.

Mme la secrétaire générale demande s'il y a des questions.

L'association France Nature Environnement souhaite connaître la date à laquelle le POI sera mis à jour.

La représentante HSE de la société KNDS prévoit l'achèvement de la mise à jour du POI pour la fin du premier semestre. L'équipe d'astreinte sera formée aux nouvelles modifications.

### **3) Bilan de l'inspection (DREAL)**

Une inspection a été réalisée le 12 juillet 2023, avec pour thème le RETEX et la sécheresse. Deux non-conformités et trois pistes de progrès ont été relevées.

Une inspection inopinée a été réalisée le 7 juin 2024, avec pour thème le déclenchement du POI, action nationale. Lors de l'inspection, l'astreinte de la société est arrivée rapidement. Les opérateurs avaient une bonne connaissance des attributions et l'ensemble des documents était mis à disposition. Néanmoins, l'inspection a relevé des éléments mineurs : la mise à disposition des rôles de chacun et la prise de relais des intervenants.

Le représentant du SDIS ajoute que depuis deux ans, le SDIS et la DREAL sont en collaboration afin de réaliser des exercices inopinés. L'objectif est de réaliser des retours d'expérience, afin d'identifier les axes de progrès. L'exercice a permis de mettre en évidence l'importance de la cartographie et du suivi de la main courante permettant de réaliser des points de situation plus réguliers à chaque nouvel intervenant. Il remercie les industriels pour leur engagement durant les exercices.

Il est précisé par la représentante HSE de la société KNDS l'importance des exercices. Cela a permis de mettre en évidence des axes d'amélioration. Lors de l'exercice inopiné, la communication n'a pas été effectuée correctement. Les renseignements demandés par les secours n'étaient pas disponibles immédiatement. Le renforcement de l'équipe de la cellule de crise n'était pas au complet. Néanmoins, cela a permis d'identifier les points faibles, avec des effectifs réduits.

L'association France Nature Environnement souhaite savoir où se trouvait la représentante HSE de la société KNDS ce jour-là.

La représentante HSE de la société KNDS précise qu'elle est référente au poste de garde et a été alertée dès le début. Elle est arrivée à 6h20.

L'adjoint au maire d'Aureilhan demande si une information à la population a été réalisée.

Le chef de l'UID de la DREAL précise que l'alarme POI n'a pas été déclenchée.

La représentante HSE de la société KNDS ajoute que lors d'un événement non avéré touchant le site et l'environnement extérieur, une pré-alerte PPI est déclenchée, permettant de mobiliser l'astreinte de la préfecture. Un événement anodin peut très vite s'étendre et impacter l'environnement.

La cheffe du SIDPC souhaite participer aux exercices inopinés en tant qu'observatrice, afin de mieux connaître le site.

La représentante HSE de la société KNDS ajoute qu'une visite du site peut être réalisée.

#### **4) Questions diverses**

L'association France Nature Environnement souhaite connaître les produits de fabrication ainsi que le pourcentage d'augmentation de la société.

Le directeur du site de la société KNDS signale une augmentation d'environ 15% de 2023 à 2024. La société fabrique des éléments pyrotechniques permettant d'amorcer les matériels explosifs.

Le représentant de la mairie de Bours souhaite connaître l'effectif de la société.

Le directeur du site de la société KNDS signale un effectif d'environ 110 collaborateurs.

L'adjoint au maire d'Aureilhan signale que les réunions sont importantes ainsi que le travail portant sur la sécurité, le suivi des procédures ainsi que la mise en place des plans d'actions.

Le représentant de la mairie de Bours demande la signification de KNDS.

Le directeur du site de la société KNDS signale que l'acronyme signifie Krauss-Maffei Nexter Defense Systems.

La secrétaire générale remercie l'ensemble des participants.

*La séance est levée à 10h40.*

Pour le préfet et par délégation,  
la secrétaire générale

  
Nathalie GUILLOT-JUIN